REUNION DE BUREAU

**17 juin 2020**

**Elus présents** : Jean-Claude DAURAT – Eric DUBOURGNOUX - Mireille FONLUPT -- Michel BRAVARD - Guy GORBINET - François DAUPHIN - Daniel FORESTIER -- Suzanne LABARY - Laurent BACHELERIE - Isabelle ROMEUF - Stéphanie Allègre Cartier – Georges MORISON.

**Absents**: Jean-Luc COUPAT – Simon Rodier - Chantal FACY -.

**Techniciens** : Johan ROUGERON - Snéjana GUCESKI - Christelle LONDICHE.

**…………………………………………………………….**

**Synthèse des enquêtes auprès des entreprises** (Eléonore Mélis)

Une réflexion a été menée par le service Eco et l’exécutif d’ALF, pendant la période de confinement, au sujet d’un dispositif d’aides aux entreprises.

Une enquête, élaborée en concertation avec les consulaires a été envoyée aux entreprises du territoire afin d’appuyer cette réflexion.

4 enquêtes (cf. diaporama) avec différents types de questions en fonctions des domaines d’activités (commerçants, artisans, etc.)

Les entreprises ont été informées par mail au sujet de cette enquête à laquelle elles pouvaient répondre ; cela a été difficile de toucher les plus petits artisans car le listing envoyé par la CCI n’était pas du tout à jour.

470 mails ont été envoyées et 111 réponses ont été reçues (environ 23 %). Le panel et les retours sont représentatifs des activités économiques existantes sur le territoire.

Pour la majorité, il n’y a pas de grosses inquiétudes pour l’année 2020, mais la question se pose quant aux répercussions en 2021, et ce, surtout pour les industriels. En effet en ce qui concerne les artisans, les clignotants restent au vert car ils sont très sollicités par le secteur privé.

* Beaucoup ont profité de la prime de 1500 €, du fonds national mais peu d’acteurs économiques en revanche ont bénéficié des aides régionales (critères trop sélectifs, et souvent peu intéressés par une avance remboursable).
* Loyers : peu d’aides de la part des bailleurs.
* Aides régionales : une enveloppe pourrait être allouée par ALF à la Région qui s’engage à redistribuer des aides sur le territoire Thiers-Ambert, par l’intermédiaire d’Initiatives Thiers-Ambert, mais il ne sera pas possible de connaître les entreprises qui vont en bénéficier ou d’intervenir pour guider la Région à ce sujet. On ne connait pas non plus les modalités de mise en place : circulation de l’info ? instruction des dossiers ?... Le dispositif n’étant pas très défini, il est difficile de prendre une décision. (cf. diapo n°11)
* Aides départementales : le Département ne dispose pas de la compétence économique mais il a la compétence sociale. Réflexion en cours pour apporter des aides en concertation et avec le soutien des collectivités intercommunales.
* ALF a également mis en place une politique locale de soutien en annulant les loyers qu’elle perçoit : environ 35 000 € pour deux mois et demi (du 15 mars au 31 mai). Cf. tableau diapo n°13).

Aides ALF : Difficile dans l’état actuel des finances d’ALF de faire des aides directes aux entreprises à l’image de la CC de Loire Forez, ou bien de se raccrocher aux dispositifs existants de l’Etat ou de la Région, trop complexes et qui n’assurent pas que les fonds versés reviendront sur le territoire.

L’état des lieux effectué à la suite de l’enquête permet de conclure qu’un dispositif de relance de l’activité est plus opportun qu’une aide d’urgence aux entreprises. Des bons d’achats afin d’inciter la population à retourner dans les commerces et les entreprises de proximité (cf. diapo n°9) pourraient être distribués à la population.

Différentes questions se posent quant à la mise en place de ce dispositif et quant à son efficacité : quelle somme peut-on y consacrer ? quelle est la cible (entreprises, aide à la consommation, …)

Il n’est pas possible de s’engager avant les élections du futur exécutif, mais il est nécessaire de mener une réflexion afin que les élus puissent prendre rapidement une décision.

* Exclure la grande distribution du dispositif d’aide car leurs magasins n’ont pas souffert de la période de confinement.
* Possibilité de travailler avec Cité Commerces : cela apporterait un coup de fouet à leur activité et un soutien certain pour la mise en œuvre du dispositif par la communauté de communes, mais quid des commerces qui n’en font pas partie ?
* Par ailleurs, si le dispositif doit avoir un caractère social, quel seuil de revenu adopter ?
* Possibilité de s’appuyer sur des entreprises type start-up (comme mon petit commerce.fr) qui peuvent faire une prestation pour la mise en place de ce dispositif.
* Une autre séance de réflexion sera programmée lors d’un prochain bureau, début juillet.

**Impacts budgétaires du COVID19** : cf. note en annexe

M. le Président informe le Bureau que la situation budgétaire était très tendue lors du vote du budget. Les investissements ont été soient interrompus ou retardés pour la plupart, cela permet d’alléger la charge pour 2020, mais les répercussions se feront sentir en 2021 et la situation budgétaire sera également tendue.

**Questions diverses :**

Tourisme : M. Michel Bravard informe le bureau que la Maison du Tourisme a lancé une enquête auprès des prestataires afin de connaître les impacts de la période de confinement. Ils sont en attente des résultats.

Il semble que les réservations s’accélèrent pour la fin du mois de juin. Le respect des protocoles sanitaires à observer pour les chambres d’hôtes rend la situation de certains prestataires difficiles. Cependant il faut distinguer ceux pour qui c’est l’activité principale et ceux pour qui c’est une activité complémentaire.

Etat 1259 : disposition fiscale remise en cause par le contrôle de légalité.

Taux de la contribution foncière des entreprises (CFE) transmis par les services fiscaux trop tardivement, après le vote du budget prévisionnel qui a eu lieu le 27 février.

26,63 % au lieu de 27,60 %.

Une décision sera rédigée et mise en annexe de ce compte-rendu, car il n’est pas possible à l’heure actuelle de convoquer un conseil.

7 juillet : rencontre avec l’EPAGE Loire Lignon à 10 h 30.

SANOFI a la volonté de créer un parking supplémentaire sur des terrains leur appartenant. Une révision du PLU de Vertolaye étant trop lourde à mettre en œuvre, il souhaiterait mettre les terrains à la disposition d’ALF afin qu’il y ait une maîtrise d’ouvrage publique. Le bitume serait à la charge de SANOFI, l’éclairage public à la charge d’ALF et du SIEG.

* Accord favorable du bureau.

**Prochaine réunion de bureau : 8 Juillet 2020 – 10 h – Saint-Ferréol des Côtes.**